Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

CONDITIONS :

Par la Poste, Un An	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Départements non limitrophes et Belgique, Port en sus	

PUBLICITÉ :

Annonces	la ligne. 0,50
Réclames	» 0,75
Faits-Divers	» 1,00
Locale	» 2,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les réunions de groupes

Les délégués des groupes démocratique, union démocratique, radical-socialiste et gauche radicale se sont réunis hier après-midi ; ils ont pris acte de l'acceptation par M. Bourgeois de la candidature à la présidence de la Chambre ; ils ont décidé de se réunir aujourd'hui, dimanche, à 11 h., pour statuer définitivement sur la question de la vice-présidence.

—

Le groupe socialiste-révolutionnaire s'est réuni sous la présidence de M. Allard. Le seul détail intéressant du procès-verbal est la nomination de MM. Dejeante et *Delory* comme secrétaires.

—

Le groupe socialiste parlementaire a tenu une réunion sous la présidence de M. Basly; il a élu comme secrétaire M. Devèze et comme trésorier M. Bouhey-Allex.

La question de l'enseignement

MM. Carnaud, Dubief, etc., viennent d'adresser au nom du groupe parlementaire de l'enseignement une lettre-circulaire à tous leurs collègues, leur rappelant l'ordre du jour voté le 14 février et demandant:

De faciliter l'accès de l'enseignement secondaire aux élèves les plus méritants de l'école primaire ; de relever les conditions morales et matérielles des instituteurs et institutrices ; l'abrogation de la loi Falloux.

Les signataires demandent aux partisans de ces divers points d'adhérer à leur groupe.

L'ACTION LIBÉRALE

Les députés du groupe de l'Action libérale se sont réunis au siège de l'Action libérale, 7, rue Las-Cases, sous la présidence de M. Jacques Piou. 76 députés étaient présents.

Le groupe a tenu tout d'abord à s'associer aux remerciements qu'un de ses membres a exprimés à M. Piou pour le dévouement et l'énergie dont il a fait preuve au cours de la lutte électorale.

Les succès de l'Action libérale ont été la récompense méritée de ses efforts, aussi le groupe demande-t-il à M. Piou de vouloir bien continuer à être le président extra-parlementaire de ses travaux.

Une commission a été nommée pour s'entendre avec les autres groupes parlementaires au sujet de l'élection du Président et du bureau de la Chambre ; elle est ainsi composée :

MM. Desjardins, comte de Mun, Plichon, comte d'Osmoy, Ollivier.

Quant au bureau parlementaire du groupe, il a été composé de la manière suivante :

MM. Desjardins et *Plichon*, vice-présidents ; marquis de l'Estourbeillon, questeur; baron Xavier Reille et Ollivier, secrétaires.

Le groupe a décidé de déposer dès la constitution de la Chambre la motion suivante :

« L'article 34 du règlement de la Chambre est modifié ainsi qu'il suit : Toute proposition ou amendement engageant de nouvelles dépenses ne pourra être discuté que si son auteur indique les ressources ou les économies correspondant au crédit demandé. »

La Catastrophe de la Martinique

Un câblogramme, daté de Fort-de-France, 30 mai, 6 h. soir, informe le ministre des colonies que la mission officielle est rentrée dans la soirée du 29.

La situation reste stationnaire, toutefois, une coulée de boue, résultat de la dernière éruption, est signalée dans la direction de la Basse-Pointe, elle a gagné l'usine Vive qui était évacuée.

La population de Fort-de-France est calme.

—

Le Ministère des Colonies fait demander par la voie de la presse aux personnes qui recevraient de leurs parents et amis, habitant La Martinique, des détails sur la catastrophe, de vouloir bien les lui communiquer ce qui lui permettrait de préciser les renseignements officiels.

L'INDÉPENDANCE DE CUBA

Paris. — M. Henri Vignaud, chargé d'affaires, des Etats-Unis, vient par ordre de son Gouvernement de notifier au ministre des Affaires étrangères, que les troupes américaines ont évacué le 20 mai l'île de Cuba qui est désormais en pleine possession de son indépendance.

LA

FÊTE-DIEU

à Roubaix

On se souvient des retentissantes manifestations par lesquelles, chaque année, la vaillante population catholique de Roubaix réclamait pour le Dieu de l'Eucharistie et ses adorateurs la liberté de la rue.

Ces courageuses revendications du plus élémentaire des droits fournissait chaque fois à la municipalité collectiviste l'occasion de prouver son grossier sectarisme et à ses mamelucks le prétexte d'exercer leurs intolérantes et intolérables brutalités.

Aujourd'hui, les Jacobins municipaux sont par terre, mais leurs mamelucks restent, et il y a tout lieu de penser que le souvenir de leur récente défaite est encore trop cuisant pour qu'ils renoncent spontanément aux mœurs et aux pratiques jacobines de leur fanatisme à rebours.

Et cependant, le Droit, lui aussi, reste toujours le Droit et les catholiques ne pouvaient l'abdiquer.

Aussi le *Comité des Processions* a-t-il adressé, à la nouvelle Administration municipale, la lettre suivante, qu'il veut bien nous communiquer avec la réponse qu'elle a provoquée.

La lettre du « Comité des Processions » à l'Administration municipale.

Monsieur le Maire,
Messieurs les Membres de l'Administration municipale,

Depuis plusieurs années la population catholique de Roubaix désireuse de voir rétablir les processions n'a rencontré, à la suite de nos démarches, auprès de l'administration précédente qu'un mauvais vouloir évident et un silence dédaigneux.

Devant cette attitude nous avons été forcés de continuer nos revendications publiques pour le droit à la liberté de la rue.

Aujourd'hui qu'une administration républicaine et libérale siège à la mairie, le Comité des processions croit devoir renouveler ses précédentes revendications.

Il exprime à nouveau le vœu des catholiques roubaisiens de voir rétablir les processions : pour donner satisfaction à ce vœu le Comité demande à l'administration municipale de soumettre la question à la population par voie de referendum (comme cela s'est fait dans d'autres villes), au moment et selon le mode qu'elle jugera opportun.

Nous avons confiance que vous accueillerez favorablement notre requête si légitime.

Agréez, Monsieur le Maire, Messieurs les Membres de l'Administration municipale, nos respectueux hommages.

Voici maintenant la

Réponse de M. Eugène Motte
Maire de Roubaix

Roubaix, le 30 mai 1902.

Messieurs les membres du Comité des processions à Roubaix,

Loin de vous opposer un silence dédaigneux, l'Administration municipale, devant laquelle vous venez d'exposer vos désirs, tient à vous donner très nettement son avis.

Elle pense que, cet avis étant clairement exprimé, vous n'aurez plus à descendre dans la rue pour faire valoir publiquement vos revendications.

Notre administration n'entend pas soumettre au Conseil municipal le rétablissement des processions. Elle considère que l'état des esprits n'a pas encore eu le temps de se calmer au point que les idées de tolérance et d'équité soient quasi générales, ou au moins assez fortes pour s'imposer. Nous sommes au lendemain des luttes politiques profondes et les passions ne sont pas éteintes. Nous comptons qu'un plus long séjour à l'Hôtel-de-Ville, nous permettra de manifester combien nous entendons administrer avec libéralisme au profit de tous les citoyens, à quelque confession qu'ils appartiennent et même s'ils ne se réclament d'aucune.

A Tourcoing, à Valenciennes, à Arras, en bien d'autres villes partagées d'opinion, les processions peuvent se dérouler sans encombre, sans violences. Nous attendons du progrès des mœurs et de la tolérance réciproque qu'il en puisse être de même à Roubaix. *Ce n'est pas l'œuvre d'un jour.* Notre programme n'a d'ailleurs d'autre objet que la pacification des esprits et l'épanouissement de la liberté pour tous. Si Roubaix nous suit, vous en serez les bénéficiaires au même titre que vos anciens adversaires eux-mêmes.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre plus grande considération.

Le Maire :
Signé : EUGÈNE MOTTE.

Constatons tout d'abord le bon ton, la dignité et les égards mutuels qui distinguent cette correspondance.

Nous voilà loin du « langage dédaigneux » ou des goujateries pires encore, par lesquels les *Pachas rouges* d'antan accueillaient leurs administrés venant revendiquer respectueusement un droit !

Et remarquons aussi que ce droit à la liberté de la rue pour les catholiques comme pour les autres est nettement reconnu par la municipalité nouvelle.

Cette reconnaissance formelle et explicite est un grand gain pour le *Comité des Processions*.

Sa démarche n'aurait-elle que ce résultat qu'elle valait la peine d'être accomplie.

Si maintenant il est fait des réserves et si la réalisation des vœux des catholiques roubaisiens est encore ajournée, c'est pour des raisons devant lesquelles il faut bien s'incliner.

Les socialistes trouvent tout naturel, par exemple, qu'au jour anniversaire de la Commune, ils aillent avec toutes leurs confrères, avec musiques bruyantes et drapeaux déployés, prendre Jules Guesde à la gare et le conduire *processionnellement* à leurs lieux de réunion, sans négliger les arrêts à différents *reposoirs* où l'on trinque.

Et les catholiques ne songent nullement à troubler les encombrants et tumultueux cortèges de ces manifestants, dont les idées, dont les drapeaux, dont les airs de musique même et les singuliers cantiques choquent pourtant leurs convictions et souvent insultent leur foi.

Ils laissent faire et laissent passer parce qu'ils pensent qu'après tout la rue est à tout le monde et que le soleil de la liberté doit luire pour tous.

Mais les socialistes n'ont pas le même sentiment de tolérance. Le sens de la liberté pour tous, le respect du droit des autres comme du leur, n'est pas encore entré dans leurs étroites cervelles jacobines.

C'est malheureux et il faut espérer avec M. Eugène Motte que « les idées de tolérance et d'équité » finiront par pénétrer dans ces têtes réfractaires.

Tout en s'inclinant devant la décision de la municipalité et en reconnaissant son bien fondé *actuel, le Comité des Processions* a lancé le tract suivant :

PAVOISONS !

Le Comité pour le rétablissement des processions, après avoir consulté MM. les Curés de la ville, est d'avis, en présence d'une Administration bienveillante, que les manifestations des autres années n'ont plus leur raison d'être.

Le Comité avec les vénérés pasteurs, pense que, en attendant que les esprits soient suffisamment pacifiés pour faire pieusement les processions, ce serait un excellent témoignage de sa foi et de sa fidélité envers le Dieu de l'Eucharistie que de pavoiser les maisons

Dimanche prochain 1er Juin

Il invite donc tous les habitants de Roubaix à déployer ce jour-là le drapeau national et les bannières.

Excellente idée. Le voilà sous sa forme pieuse et non moins éloquente, le vrai *referendum*.

Que tous ceux donc qui adorent le Dieu de l'Eucharistie, le Dieu de leur première communion, le Dieu-Viatique dont ils veulent la visite à leur heure suprême, que tous ceux qui croient en Jésus-Christ et qui l'aiment pavoisent aujourd'hui leurs demeures.

Un drapeau, rien que le drapeau tricolore si l'on veut, arboré à la fenêtre, sera déjà un acte de foi. Il sera un cri de liberté, une voix, la voix de toute une famille, dans ce vaste *referendum* des cœurs.

Oui, c'est cela, pavoisez tous ! Et que Roubaix soit une fois de plus à la tête de toutes les cités pour la revendication de la liberté eucharistique !

CYR.

PETIT CALENDRIER

Dimanche 1er Juin. — **Saint Pamphile.** — Ador. : Cambrai (Petit-Séminaire), Mortagne.
Soleil : lever 4 h. 04, coucher 7 h. 52. — Lune : lever 1 h. 08 m., coucher 2 h. 00 s.

Lundi 2. — **Saint Pothin.** — Ador. : Tourcoing (Sacré-Cœur), Sainsches.
Soleil : lever 4 h. 3, coucher 7 h. 53. — Lune : lever 1 h. 37 m., coucher 3 h. 23 s.

Nos lecteurs trouveront à la MAISON DE LA BONNE PRESSE, 15, rue d'Angleterre, à Lille, toutes les publications de la BONNE PRESSE DE PARIS: **Livres de piété, Catéchismes en images, phonographes, etc., etc.**

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, GRANDE-RUE

LE DIMANCHE A ROUBAIX

1er Juin

— *Les catholiques roubaisiens pavoiseront aujourd'hui leurs maisons ; cette manifestation pacifique sera cette année leur seule protestation contre le « DROIT » qui leur est enlevé de la liberté de la rue pour les magnifiques processions d'autrefois.*

— Paroisse Saint-Antoine de Padoue. — Ce matin à 7 h. 1/2, pèlerinage de la fraternité du Tiers-Ordre. Chant par la société chorale Saint-François, allocution par le Père Pascal.

A midi, pèlerinage des Œuvres d'hommes et de jeunes gens de Notre-Dame de Roubaix. messe basse avec chant par la société chorale du cercle Saint-Michel.

A 3 h. de l'après-midi, Pèlerinage de la Réunion Dominicale de Notre-Dame de Roubaix ; Vêpres et Salut chantés par la chorale de l'œuvre ; organiste, Mlle Peers.

A 4 h. 1/2 de l'après-midi, 1° Pèlerinage des œuvres flamandes de Saint-Joseph, Roubaix ; 2° Pèlerinage des œuvres flamandes de Notre-Dame de Fives-Lille ; les chants du Salut par les chorales de ces œuvres.

A 5 h. 1/2, 1° Pèlerinage de la paroisse Sainte-Elisabeth, de Roubaix ; le salut chanté par la chorale de l'Œuvre dominicale.

11 h. à 12 h. — Société Saint-François-Régis, rue Saint-Antoine, 74.

11 h. 1/4 à 1 h. — Secrétariat du Peuple : Grande-Rue, 84 ; rue de Lannoy, 202 ; rue Descartes, 71; de 9 h. à 10 h., rue de France, 12.

11 h. 1/4 à 12 h. 1/2. — Bibliothèque pour tous, Grande-Rue, 84.

— Salle de la Société Artistique rue de l'Alouette. — Grande fête de boxe organisée par l'Académie de boxe française, à 4 heures.

— Concerts publics. — A 5 h., au Parc de Barbieux, concert par

— Concert au parc de Barbieux, à 5 h., par la « Fanfare de Beaurepaire »

SYNDICAT MIXTE de l'Industrie roubaisienne

V

Rapport sur la société de secours mutuels Saint-Joseph, par M. Bonaventure Lerouge.

Voici le rapport de M. Bonaventure-Lerouge sur la société de secours mutuels établie par le Syndicat Mixte :

Le nombre des sociétaires

payant cotisation est tombé de 981 à 918. Ajoutons-y sept militaires qui doivent être maintenus sur nos listes, mais sans verser de cotisation ni avoir droit aux secours en cas de maladie, c'est en réalité 925 membres que nous comptons parmi lesquels 129 ont plus de 55 ans et 12 plus de 70 ans, ce léger recul tient surtout au changement de firme de deux usines dont l'une a perdu 20 membres et l'autre 19.

En résumé, nous avons eu 69 entrées nouvelles, 5 soldats rentrés dans leurs foyers et 2 réadmissions ; en tout 76 ; et 88 sorties, dont 3 après six mois de maladie, 2 entrés à l'Hospice et 4 décédés : MM. Alfred Decock, Henri Pinguet père, J.-B. Desmettre, de la Société anonyme de peignage, et Gustave Ossou, du bureau central.

Situation financière

Elle a été meilleure qu'en 1900, comme le prouvent les chiffres suivants :

Recettes : Cotisations des membres participants des usines syndiquées, 6.059 fr. 35 ; cotisations des membres participants des usines non syndiquées, 1.875 fr. 50 ; quote-part des patrons pour leurs ouvriers, 4.039 fr. 90 ; cotisation d'un membre honoraire, 10 fr. ; don de M. Toulemonde-Lagache pour une naissance, 50 fr. ; don d'un anonyme, 25 fr. Au total, 12.009 fr. 25.

Dépenses : Il a été payé à 254 malades, 4.812 journées de maladies à 2 fr., 9.624 fr. ; 602 journées de maladie à 1 fr. 602 fr. ; honoraires des médecins, 1.836 fr. ; intérêts, 135 fr. 35 ; dépenses diverses, 40 fr. Au total, 12.779 fr.

Le déficit pour l'année 1901 a donc été de 177 fr. 10 ajouté avec celui de 1900 qui était de 3.001 fr. 85, donne un déficit total de 3.178 f. 95.

Osons-nous espérer voir se généraliser l'habitude de faire la part de notre société de secours mutuels dans les dons que l'on a coutume de faire aux sociétés charitables à l'occasion des naissances, des mariages ou des décès? Nos œuvres mutualistes qui ont la sagesse de songer aux jours mauvais, ne sont-ils pas les plus dignes d'intérêt? Les dons qui nous sont parvenus, depuis le 1er janvier, sont d'un bon augure. En attendant notre situation financière, sans être précisément inquiétante, exige pourtant qu'on s'en préoccupe.

Le bureau syndical, sur le rapport d'une commission spéciale qui s'est entourée de nombreux renseignements, a remanié les statuts de la société et sollicité l'approbation du gouvernement pour faire profiter nos sociétaires des avantages que la loi accorde aux sociétés approuvées.

Ces modifications ont été communiquées à tous les sociétaires qui, après en avoir pris connaissance, les ont approuvées dans une réunion générale tenue au siège syndical, le dimanche 11 mai.

Dorénavant la société aura, chaque année, au moins une réunion générale où il sera rendu compte de sa situation morale et financière.

Il n'en sera donc plus parlé dans la réunion générale du Syndicat ; mais le procès-verbal sera inséré dans le rapport annuel. Nous espérons que ceux que nous avons le regret de voir se tenir à l'écart voudront bien le lire et n'attendront plus qu'une maladie ou un accident vienne les surprendre pour comprendre et regretter leur erreur.

Les Prévoyants de l'Industrie ET DU COMMERCE ROUBAISIENS

Une grande fête mutualiste. — Un banquet à l'Hippodrome

Une grande fête mutualiste se prépare à Roubaix et son succès est, dès maintenant, pleinement assuré. Nous voulons parler de celle que la société de secours mutuels : « Les Prévoyants de l'Industrie et du commerce Roubaisiens » a pris l'heureuse initiative d'organiser à l'occasion de son encaisse des premiers cent mille francs.

Annoncée d'abord pour la première quinzaine du mois de juin, cette fête a dû être retardée par suite des engagements pris antérieurement pour cette époque par des notabilités dont les organisateurs tenaient à s'assurer la présence à cette imposante manifestation. Elle est définitivement fixée au dimanche 13 juillet et consistera en un grand banquet qui aura lieu à l'Hippodrome. L'administration de cet établissement a bien voulu, pour la circonstance, consentir à s'imposer de grands sacrifices pour transformer la salle de spectacle et la scène en une splendide salle de banquet dont l'aspect sera sans nul doute des plus attrayants, et des plus pittoresques.

A la table d'honneur, présidera M. Barberet, chef du Bureau des Institutions de prévoyance, représentant officiel de M. le Ministre de l'Intérieur. Il sera entouré de M. Eugène Motte qui, dans sa sollicitude pour les intérêts des classes laborieuses, a, dès les premières années de la fondation de la Société, accepté la présidence d'honneur et s'est constamment employé à son développement ; de M. Roche, membre du Conseil supérieur de la Mutualité et président de l'Union régionale des Sociétés de Secours mutuels du Nord ; de M. Debrouwer, membre également du Conseil supérieur de la Mutualité et vice-président de l'Union nationale des présidents de Sociétés de secours mutuels de France. De nombreux représentants, les plus autorisés de l'œuvre mutualiste dans notre région, seront aussi parmi les convives.

Le conseil d'administration des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens » a voulu donner à cette fête le caractère d'une vraie fête populaire en fixant la souscription au banquet à la somme de 1 fr. 50. Bien que le montant des souscriptions soit loin de couvrir les frais qu'entraînera la fête, la caisse de la société n'en subira pas la plus légère atteinte. Les organisateurs ont compté, pour combler le déficit, sur le concours généreux des nombreux bienfaiteurs de leur œuvre et de tous ceux qui comprennent l'importance de la prévoyance et de la mutualité et s'intéressent à leur expansion. Déjà des dons importants ont justifié leur attente et ils peuvent incontestablement compter encore sur d'autres concours qui leur permettront de donner à cette fête un éclat digne de la grande œuvre mutualiste dont elle sera une imposante et fructueuse manifestation.

Tous les adhérents de la société des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens » voudront participer à ces agapes fraternelles et auront à cœur d'encourager les organisateurs de cette fête en propageant le plus possible les œuvres de mutualité.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 24 mai 1902

Présidence de M. Georges MOTTE

Etaient présents : MM. Georges Motte, Florent Carissimo, François Roussel fils, Florin-Chopart, Eloy Duvillier, Emile Roussel, Charles Pollet, E. Ernoult-Taffin, Léon Olivier, Alex. Vernier, Edouard Desbenoux et Boussut-Plichon.

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 1902 est approuvé sans observation.

Comptes et budgets de la Chambre, de la Bourse et de la Condition publique (1901-1902). — La Chambre vote les comptes pour 1901 de la Chambre, de la Bourse, de la Mission lyonnaise et de la Condition publique ainsi que les budgets des mêmes établissements pour 1902.

Catastrophe de la Martinique. — Sur la proposition de son président, la Chambre de Commerce vote un subside de cinq cents francs à prélever sur le boni éventuel de son budget de 1902, pour venir en aide aux victimes de la catastrophe de la Martinique.

Condition publique. — *Démission de M. Laurent, directeur.* — Pour des raisons de convenance personnelle, M. Laurent demande à être relevé de ses fonctions de directeur de la Condition Publique de la Chambre de Commerce à partir du 31 août 1902.

La Chambre prend acte de cette demande qu'elle accepte.

Paroisse Saint-Antoine de Padoue

Les pèlerinages du mois de juin

Comme l'année dernière, des pèlerinages régionaux vont être organisés à l'église Saint-Antoine de Padoue, à Roubaix, pendant tout le mois de juin.

Voici l'horaire pour les 2, 3, 5, 6 et 8 juin :

— 2 juin, lundi à 8 h. du matin, pèlerinage de l'externat des Sœurs de la Sagesse de la paroisse Notre-Dame ; messe basse, chant par les élèves;

— 3 juin, mardi à 8 h. 3/4, messe du pèlerinage de Bousbecque. Le chant par les jeunes filles de cette paroisse, célébrant M. le vicaire de Bousbecque ; à 9 h. du matin, 1e pèlerinage de la paroisse St-Sépulcre de Roubaix, messe basse célébrée par M. le curé de St-Sépulcre, avec chant par toute l'assistance.

— 5 juin, jeudi à 8 h. 1/2, pèlerinage du pensionnat Sainte-Thérèse de Tourcoing, chant par la chorale des élèves ; à 9 h., pèlerinage de l'école des filles de la rue de l'Ouest ; messe basse avec chant par les enfants.

— 6 juin, vendredi, à 8 h. 1/2 du matin, pèlerinage de l'école des garçons de la rue d'Alsace ; messe basse, chant par les enfants.

— 8 juin, dimanche, à 7 h. 1/2 du matin, pèlerinage des œuvres d'hommes et de jeunes gens de Sainte-Elisabeth, Roubaix ; messe basse avec chant par la société chorale Sainte-Elisabeth, organiste : M. Seutin.

L'excursion des élèves du Collège. — Comme chaque année, pour fêter M. le chanoine Chabé, supérieur de l'Institution Notre-Dame des Victoires, une excursion sera offerte aux élèves du collège et à leurs parents.

L'itinéraire choisi comprend la visite de l'église d'Albert, de la cathédrale d'Amiens, et une excursion au Tréport et à Dieppe. C'est le 19 juin que s'effectuera ce voyage d'agrément.

Le Comité de l' « Union Commerciale », se réunissant le mardi 3 juin, prie les membres de la Société qui auraient quelque communication à lui faire de vouloir bien les lui adresser au siège de la Société, 24, rue Pauvrée, jusqu'au mardi inclusivement. Le Comité s'empressera de les examiner et de leur donner la solution qu'elles comportent.

Échantillons à consulter. — La Chambre de commerce française de Charleroi a réuni une collection intéressante d'échantillons de coutil, satin, canevas, cachemire, toile pour robes et pantalons qu'elle a bien voulu mettre à la disposition des industriels de Roubaix. Ces échantillons sont déposés au secrétariat de la Chambre de commerce de Roubaix, à la Bourse, où ils peuvent être visités.

Concert public. — Voici le programme des concerts qui seront donnés le dimanche 1er juin au Parc de Barbieux, et le jeudi 5 juin sur la place de la Liberté, par la Société *La Fanfare de Beaurepaire* :

Première Partie : 1. Allegro militaire, Canivez. — 2. La Grotte au Champagne, ouverture, G. Gadenne. — 3. Le Siège de Lille, fantaisie, G. Gadenne. — 4. Mazurka, Mudesmans.

Deuxième Partie : 1. Polka pour piston (soliste Desfontaines), Boisson. — 2. Maritana, fantaisie, Kessels. — 3. Grande Valse, X...

Taxe militaire. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les contribuables que le rôle de la taxe militaire est déposé chez MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

Les accidents de travail. — Un homme de peine, Georges Lahlouse, 20 ans, demeurant rue Voltaire, travaillant à la « Société électrique du Nord », même rue, blessé aux reins, 15 jours de repos.

— Un ébarbeur, J.-B. Legrand, 49 ans, demeurant place de la Liberté, travaillant chez M. Demeester, boulevard de Belfort, blessé à l'œil droit, 8 jours de repos.

— Un perceur, Martin Fortuné, 32 ans, demeurant rue Hilarion-Fremeaux, travaillant chez MM. Skeene et Devallée, rue Watt, blessé au pied droit, 8 jours de repos.

— Un rattacheur, Gustave Leclercq, 20 ans, demeurant à Hergeaux, travaillant chez MM. Mulliez frères, rue de l'Ommelet, blessé à l'avant-bras droit, 15 jours de repos.

Voiture et vélo. — M. Henri Plateau, employé, 20 ans, demeurant au contour Saint-Martin, a eu la roue de son vélo brisée par la voiture de M. Louis Constant, domestique au service de la Compagnie Vicoigne et Nœux.

Abonnement musical. — Choix considérable. — Toutes les nouveautés chez **Marcelli, 3, rue du Bois.**

MM. les cambrioleurs continuent. — Dans la nuit de vendredi à samedi, des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans la cave de M. Eug. Loens, cabaretier, rue des Anges, 88, en passant par le soupirail et y ont dérobé dix mètres de tuyaux de la pompe à bière, d'une valeur de 40 francs.

— Les mêmes cambrioleurs probablement, se sont introduits chez M. Antoine Vandenborre, cabaretier, rue des Anges, 82, en passant également par le soupirail de la cave. Dans la salle du débit, ils ont enlevé une somme de 1 fr., dans le tiroir du comptoir et une cruche de dix litres de genièvre. Ils ont emporté aussi une petite montre en argent, avec la chaîne en doublé, accrochée au mur de la cuisine.

Arrestation pour filouterie d'auberge. — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Davaine, juge d'instruction, le sous-brigadier de sûreté Labbe et les agents Triaut et Wiliamme, ont arrêté, samedi après-midi, boulevard d'Halluin, un journalier, Bernard Lucas, 21 ans, sans domicile fixe, sous l'inculpation de filouterie d'aliments, de vol et complicité.

Arrestation pour vol. — Un manœuvre de couvreur, Georges Poclain, 17 ans, demeurant rue Magenta, 7, a été arrêté pour avoir, à l'estaminet Maes, boulevard de Paris, 28, brisé le plomb d'un compteur à gaz et enlevé une somme de un franc qu'il contenait.

Les vols de vélo. — *Une arrestation.* — Un peintre, Louis Vancaesbroucq, 20 ans, demeurant à Lille, rue de Juliers, 18, qui a été surpris, au moment où il cherchait à enlever un vélo chez M. Chatteleyn, avocat, rue Mimerel, a été arrêté.

Cette bicyclette appartenait à M. Delobelle, marchand de vaches à Forest.

Contrainte par corps. — Au cours d'une visite faite dans les garnis, samedi matin, la police de sûreté a arrêté : un journalier, Henri Spriet, 29 ans, demeurant rue de l'Alma, fort Fresnes, 19, recherché en vertu d'une réquisition de contrainte par corps.

Ceux qui boivent trop. — Un mouleur, Louis-Steamput, 31 ans, demeurant place du Trichon, cour Tiers, 11, a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse scandaleuse, rue de l'Ommelet.

A qui la clef ? — M. Richard Merpoël, rue Daubenton, 131, a trouvé boulevard de Strasbourg, une clé de sûreté qui a été déposée au bureau du commissariat de la place Chapital.

Etat-civil de Roubaix

Dragées et Boîtes pr **COMMUNIONS**
THOMAS FILS, 5, r. du Priez, pr la Gare, **LILLE**

du 31 mai

Naissances. — André Fichelle, rue de Lille, imp. des Arts, 5. — Germain Defossé, rue de l'Alma, fort Fresnes, 10. — Henri Decraene, rue du Tilleul, 343. — Hilaire Barbé, rue de Naples, cour Hyselinck, 3.

Décès. — Louis Balot, 68 ans, cordonnier, rue de Condé, cour veuve Degand, 1. — Camille Everaert, 20 jours, rue St-Eleuthère, 13. — Arthur Pollet, 43 ans, apprêteur, rue Blanchemaille. — Joseph Manne, 24 ans, journalier, rue Blanchemaille.

Mariages. — Georges Acquart, 25 ans, peyeur, rue Molière, 35, et Alice Debels, 24 ans, bambrocheuse, rue Rocroi, cour Guillaume-Lefebvre, 31. — Delphin Deldal, 24 ans, liseur, boulevard de Cambrai, maison Selosse, 9, et Coralie Verburgt, 26 ans, couturière, boulevard de Metz, maisons Brédart, 4. — Achille Leplat, 41 ans, fossoyeur, rue de Maubeuge, cour Loridan, 63, et Maria Rys, 34 ans, bobineuse, rue Lafontaine. — Gustave Fontaine, 30 ans, conducteur de machine, à Croix, et Laure Roussel, 30 ans, visiteuse, rue de Lille, carrière Mouton, 3. — François Debuyser, 24 ans, apprêteur, rue Bayart, 11, et Juliette Lecasert, 21 ans, soigneuse, rue Bayart, 2. — Charles Delcourt, 32 ans, magasinier, à Croix, Stéphanie Tavernier, 27 ans, tailleuse, rue Bell, 31.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre 6e page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

WATTRELOS

Accidents de travail. — Un mouleur, Alphonse Moulard, 49 ans, demeurant au Crétinier, travaillant chez MM. Réquillart et Scrive, boulevard de Metz, à Roubaix, blessé à la tête, 10 jours de repos.

— Un aide-savonnier, Gustave Vandorscelaere, 48 ans, demeurant à Wattrelos, travaillant chez M. Louis Tiers, rue des Arts, à Roubaix, blessé à la cuisse, 10 jours de repos.

Etat-civil de Wattrelos

du 30 mai

Naissances. — Jean Nollet, Martinoire. — Jules Declercq, rue Carnot. — Arthur Flipo, rue Négrier. — Lucienne Carlier, rue de l'Industrie. — Charles Marissal, rue Thiers.

Décès. — Catherine Rys, 75 ans et 3 mois, ménagère, Bas-Chemin.

CROIX

AU CONSEIL MUNICIPAL

LES FILLES DE LA CHARITÉ

Vif incident

Les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, dont la maison mère est à Paris, sollicitent l'autorisation pour leur établissement scolaire de la paroisse Saint-Pierre. Le Maire propose au conseil de donner un avis défavorable et d'émettre le vœu que l'autorisation soit refusée par les pouvoirs compétents.

M. Dubourg : Je renouvelle la protestation que j'ai faite à la séance du 7 février et je fais remarquer en outre que si l'établissement des Filles de la Charité n'existait pas, vous auriez à loger et à instruire à grands frais les 600 enfants de cette école. Ce serait au bas mot pour la commune une dépense de 15.000 francs. J'ajoute qu'à l'école de ces religieuses, une cantine fonctionne et on y donne à manger à 120 enfants tous les jours. M. le Maire a visité dernièrement cette cantine et l'a trouvée bien tenue.

M. Desbarbieux proteste. S'il est allé chez les Sœurs, c'est qu'il y était obligé.

M. Dubourg. — Vous avez tout de même manifesté votre admiration pour ce que vous y avez vu.

M. Desbarbieux. — Je n'ai pas l'habitude de faire du « pierrot », comme vous

M. Dubourg. — Ceci n'est pas à l'ordre du jour.

M. le Maire. — Je ne suis pas comme vous, je ne mange pas du curé (*sic*). Vous voulez faire supposer ce qui n'existe pas.

M. Dubourg. — Vous avez admiré la cantine et vous avez dit que tout était très bien. Vous avez demandé le prix des bonnes choses qu'on y mange.

La proposition de M. Desbarbieux est mise aux voix ; elle est adoptée par la majorité collectiviste. Les six conseillers de la minorité votent contre ; ce qui fait ricaner les autres.

M. Dubourg. — Vos appréciations ne nous gênent pas.

M. Forter. — On les compte les républicains.

M. Delporte. — Autant que vous en tout cas ; car vous êtes tous des fumistes. (Protestations du côté collectiviste). Oui, en politique, vous êtes des fumistes.

M. Desbarbieux. — Et vous, alors, vous êtes des « fumiers » (*sic*).

M. Dubourg. — Ce n'est pas très honorable pour un magistrat de tenir des propos semblables ; vous devriez retourner à l'école pour y apprendre à être poli (Hurlements à gauche).

Dégrèvement d'office. — Une somme de 1.111 fr. 87 est mise à la disposition du Conseil, en exécution de la loi du 30 mars 1902, ordonnant le remboursement aux communes de l'excédent du produit des centimes. Le Conseil adopte l'avis de la Commission des finances et décide, à l'unanimité, que cette somme sera remboursée aux contribuables suivant le tarif du centime le franc payé par chacun d'eux.

Accident de travail. — Un magasinier, Henri Duquesnoy, 59 ans, demeurant au contour Saint-Pierre, travaillant chez MM. Pollet, rue Nain, à Roubaix, blessé à la main droite, 15 jours de repos.

Etat-civil de Croix

Décès. — François Vandenbogaerde, 27 ans, apprêteur, rue du Crêchet, 16. — Gustave Foelien, 9 mois, rue de Mulhouse, 16.

WASQUEHAL

Un factum. — Le citoyen Lejeune, maire de Wasquehal, adresse une proclamation dans laquelle il essaie d'expliquer son attitude dans l'affaire des processions.

Dans ce factum, le citoyen maire reproduit les lettres échangées entre M. le Curé et lui : il tente de démontrer qu'aucune de ses interdictions concernant la plantation des mâts, la construction des reposoirs, etc., n'empêchait de donner à la procession le pompe des années précédentes.

M. Lejeune nous fait l'effet d'un Gros Jean qui veut en remontrer à son curé.

Pourquoi M. Lejeune a-t-il mis *trois articles* dans son arrêté pour défendre les mâts, les reposoirs, les herbes, les cortèges, sinon parce qu'il voulait interdire indirectement les processions en les rendant impossibles ; si l'on avait voulu faire la procession comme les années précédentes, il fallait demander plus de vingt autorisations écrites : autorisation pour faire un cortège, puis chaque paroissien devait écrire au maire, l'un pour planter un mât, l'autre pour établir une fausse-porte, un troisième pour élever un reposoir. N'est-ce pas une prétention ridicule. Est-ce que M. Lejeune, dans son foi orgueil, prétend mettre tout le monde à ses pieds ? S'il s'imagine qu'il suffit de prendre un arrêté qui étrangle toute liberté pour croire que tout va céder devant ses prétentions, il se trompe singulièrement.

Enterrement du lundi 2 juin. — A 10 h. 1/2, service et funérailles de Jean-Paul Bernard, quartier de la Place.

Enterrement du mardi 3 juin. — A 9 h. 1/2, service et funérailles de Henriette Catel, dame Mescart, quartier des Allemands.

Objets de la semaine. — Lundi, à 8 h., obit anniversaire de Henri Delannoy. — A 9 h., obit du mois de Théodore Delsalle. — A 9 h. 1/2, obit anniversaire de J.-B. Lepers.

Mardi, à 8 h., obit du mois de Louise Calbot.

LANNOY

Arrestation. — Samedi matin, le garde de Lannoy a mis en état d'arrestation Locufier Simon, 54 ans, ouvrier couvreur, expulsé il y a quelques années.

Marché du samedi 31 mai. — Beurre prix moyen, 2 francs 20 le kilog ; Œufs prix moyen, 2 fr. 20 le quarteron.

Etat-civil d'Hem

du 15 au 31 mai

Naissances. — Jacqère Georges, Petit Lannoy. — Ségard Jeanne, Petit Lannoy. — Guesquière Marie-Louise, Petit Lannoy. — Vernez Maurice, Petit Lannoy. — Prévot Lucie-Jeanne, Trois Baudets.

Décès. — Clapette Isabelle, 64 ans, Petit Lannoy. — Dronmens Théodor, 36 ans, aux Trois Baudets